
REFUS DE PARTICIPATION PARTICIPATION AU RÉGIME D'UN AUTRE EMPLOYEUR

Depuis le, vous êtes admissible au régime de retraite de l'Université de Montréal. Toutefois, vous n'êtes pas tenu de participer au RRUM si, tout en étant employé par l'Université de Montréal, vous conservez un lien d'emploi avec un autre employeur et continuez de participer au régime de retraite de ce dernier. Le cas échéant, vous devrez nous formuler une demande d'exemption par écrit dans les 90 jours suivant l'envoi de la lettre confirmant votre adhésion au RRUM.

Si vous choisissez de ne pas adhérer au RRUM à votre première date d'admissibilité, vous pourrez le faire par la suite. L'adhésion au RRUM est cependant obligatoire au plus tard à la date où vous cessez de participer au régime de retraite de votre autre employeur.

Nous vous prions de confirmer votre refus en remplissant le présent document et en le retournant sans délai à la Direction gestion des régimes de retraite.

NOM :

MATRICULE :

DATE DE NAISSANCE :

UNITÉ ADMINISTRATIVE :

TÉLÉPHONE À L'UNIVERSITÉ :

Je refuse d'adhérer au RRUM à compter de ma date d'admissibilité. Je joins à cette déclaration une preuve à l'effet que j'ai toujours un lien d'emploi avec mon autre employeur et que je continue de participer au régime de retraite de ce dernier.

Si je décide d'adhérer par la suite, je pourrai le faire, mais ma participation commencera à la date de ma demande. Mon adhésion est obligatoire à compter de la date où je cesserai de participer au régime de retraite de mon autre employeur et j'aurai la responsabilité d'en aviser le RRUM. Je n'aurai droit à aucune rente pour le service que j'aurai accompli avant le début de ma participation.

.....
Signature

.....
Date

Note : Nous vous recommandons de consulter la brochure d'information du RRUM et de vérifier auprès d'un conseiller financier afin de déterminer s'il est avantageux pour vous de ne pas participer au RRUM.

(VEUILLEZ COMPLÉTER CE DOCUMENT EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)